

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Ouibus
Raison sociale de l'entreprise	Ouibus
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n ° 3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicule motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées	

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

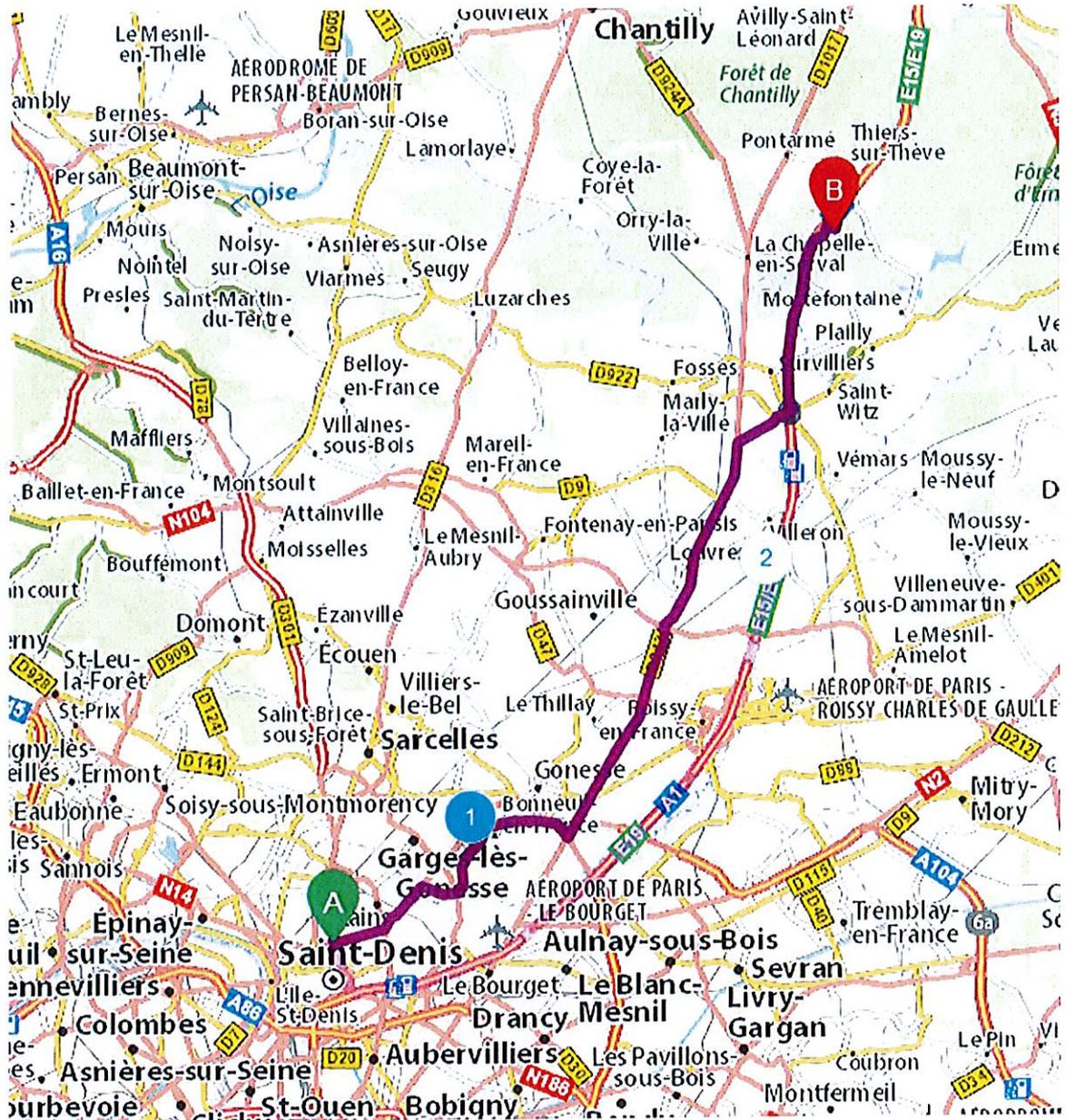
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Saint-Denis Université Rue Toussaint Louverture, 93200 Saint-Denis 48.9459106, 2.3634055
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Parc Astérix Parc Astérix, 60128, Plailly, France 49.1035319, 2.5850308
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Annexe 1 Itinéraire envisagé entre Saint-Denis Université <> Parc Astérix
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	00h40min
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Annexe 2 Fréquence de Passage entre Saint-Denis Université <> Parc Astérix

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre St Denis Université et Parc Astérix



Pièce jointe n°2 : Fréquence de passage

St Denis Université <> Parc Astérix

- Sens St Denis Université > Parc Astérix	Quotidien
St Denis Université Départ <i>Rue Toussaint Louverture</i>	10h45
Parc Astérix Arrivée <i>Parc Astérix</i>	11h25
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET	1 car 57 Places

- Sens Parc Astérix > St Denis Université	Quotidien
Parc Astérix Départ <i>Parc Astérix</i>	18h20
St Denis Université Arrivée <i>Rue Toussaint Louverture</i>	19h00
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET	1 car 57 Places